

Rapport de jury Certification complémentaire DNL anglais, allemand, chinois, espagnol, italien

Session 2024 ACADEMIE DE LYON

Sommaire

- 1. Les membres du jury
- 2. Les textes réglementaires
- 3. Les bilans statistiques
- 4. La préparation de la certification
 - a. en anglais
 - b. dans les autres langues
- 5. Attentes du jury et critères d'évaluation
- 6. Analyses des prestations
 - a. Le dossier
 - b. L'exposé
 - c. L'entretien
 - d. La maîtrise de la langue
 - e. La maîtrise des enjeux de l'enseignement de DNL

Le jury tient à féliciter tous les candidats qui ont fait l'effort de préparer et de passer cet examen. En s'engageant dans cette forme d'enseignement exigeante, les lauréats contribuent à l'extension de la pratique des langues vivantes dans toutes les disciplines ainsi qu'à la promotion de l'ouverture européenne et internationale des établissements scolaires dans l'académie de Lyon.

1. Les membres du jury

Les commissions étaient composées d'IA-IPR de chacune des langues vivantes et des DNL concernées (HG, SVT, SPC, mathématiques, philosophie, éco-gestion, sciences économiques et sociales), de CPD, d'IEN ET EG IO et d'enseignants formateurs.

2. Les textes réglementaires

La note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 complétée par le <u>Bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2019</u> ¹, qui abroge et remplace les circulaires antérieures, définit les modalités d'organisation et de passation des certifications complémentaires. Elle prévoit notamment l'ouverture de l'examen aux enseignants du premier degré dans certains secteurs disciplinaires, dont l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique (EMILE dans le premier degré).

On consultera aussi avec profit la <u>page du portail académique consacrée aux certifications</u> <u>complémentaires ²</u>.

3. Les bilans statistiques

DNL Allemand			
Spécialité	présent	admis	refusés
1er degré	1	1	

DNL Anglais	Présents	Admis	Refusés
Eco-gestion	3	2	1
EPS	3	2	1
Histoire-Géographie	14	9	5
Mathématiques	9	6	3
Physique-Chimie	3	1	2
Sciences de l'ingénieur	2	1	1
Sciences économiques et sociales	2	2	
SVT	4	3	1
LP	11	6	5
Premier degré	13	10	3
Total	64	42	22

DNL Espagnol			
Spécialités	présents	admis	refusés
1er degré	1	1	
Economie-	1	1	
gestion			
Histoire-	1	1	
géographie			
Mathématiques	1	1	
Physique-chimie	1	1	

¹ https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm

² https://www.ac-lyon.fr/les-certifications-complementaires-122837

DNL Italien			
Spécialités	présents	admis	refusés
1er degré	2	2	
Lettres-histoire géographie	1	1	
Histoire-	4	2	2
géographie		_	
Mathématiques	1	1	

DNL Chinois			
Spécialité	présent	admis	refusés
Arts plastiques	1	1	

4. La préparation de la certification

a. En anglais

Une formation de 5 jours en distanciel est proposée par l'EAFC chaque année pendant la première semaine des vacances d'hiver aux candidats désireux d'améliorer leur compétence de communication en anglais et d'approfondir leur connaissance de l'enseignement en DNL. Un entraînement sous forme d'oraux blancs est aussi prévu dans le cadre de cette formation. Les candidats qui suivent ce stage augmentent clairement leurs chances de réussite à la certification. Attention, l'inscription à ce stage ne peut se faire que si les professeurs se sont inscrits au préalable à la certification.

b. Dans les autres langues

Le 7 février 2024, au lycée Saint-Just de Lyon, 15 candidats se sont vu offrir la possibilité de suivre une demi-journée de formation préparatoire à l'épreuve de début mars.

Douze d'entre eux étaient présents, qui ont ainsi pu être informés sur :

- le cadre institutionnel de l'épreuve et ses attendus,
- le contexte national et académique de l'enseignement en LVE (EMILE & DNL),
- les enjeux de l'enseignement d'une discipline en langue vivante étrangère,
- la continuité du parcours linguistique d'un élève entre 1er et second degré,
- les ressources à disposition en appui sur une sitographie transmise à l'issue de la formation.

Enfin, ils ont pu obtenir des réponses aux questions qu'ils se posaient encore au terme d'une présentation assurée par deux IA-IPR de langues vivantes et une conseillère pédagogique.

5. Attentes du jury et critères d'évaluation

En référence à la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019, les commissions d'interrogation fondent leur évaluation sur les critères suivants :

- Les aptitudes et connaissances dans la langue vivante étrangère d'inscription La maîtrise d'une langue étrangère au moins au niveau B2 du CECRL, évaluée dans la capacité à s'exprimer en continu, à participer efficacement à un échange en langue étrangère, et à proposer un modèle phonologique acceptable.
- La connaissance des parcours bi-nationaux, des modalités d'enseignement d'une DNL en SELO et hors-SELO ainsi que de leur cadre réglementaire.
- Les buts et modalités de l'enseignement dit européen ou de langue orientale et son cadre officiel (connaissance des textes et de la réglementation, des modalités d'évaluation des élèves à l'examen du baccalauréat, des procédures de certification étrangère).

- La connaissance qu'a le candidat de la manière dont sa discipline est enseignée dans le ou les pays étrangers concernés par la LVE d'inscription.
- La réflexion didactique et pédagogique du candidat sur le type de projets qu'il pense pouvoir mener en LVE dans sa discipline et sur le bénéfice, en termes de compétences en LV et dans la discipline, que les élèves peuvent tirer d'un enseignement médiatisé par la communication en LVE.
- Les stratégies pédagogiques les plus à même de produire un effet positif à la fois sur les apprentissages de la discipline et de la LVE.
- L'inscription de la démarche du candidat dans un projet global qui profite à tout l'établissement.
- La connaissance qu'a le candidat des sources et ressources documentaires utilisables pour l'enseignement de sa discipline en langue étrangère.
- La compréhension qu'a le candidat des spécificités de la bi-culturalité.
- L'inscription dans un parcours européen, oriental, ou plus généralement international, des élèves bénéficiant de l'enseignement d'une DNL en SELO.
- Les coopérations à mettre en place avec divers acteurs, tant au niveau de l'établissement qu'avec des partenaires étrangers.

6. Analyses des prestations

a. Le dossier

Le dossier attendu, n'excédant pas cinq pages dactylographiées, comporte et indique :

- un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- un retour sur les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux que le candidat a pu initier ou auxquels il a pu participer, incluant un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, retour sur une séquence ou des séances élaborées et mises en oeuvre en classe etc.

Pour mémoire, ce dossier ne fait pas l'objet d'une évaluation.

Il permet au jury de prendre connaissance du profil, de l'expérience et des compétences du candidat. Il sert éventuellement de point d'appui à l'échange.

Dans l'ensemble, les candidats de cette session ont proposé des dossiers globalement adaptés à l'épreuve et respectueux du cadrage prévu par les textes institutionnels.

Toutefois, il convient de rappeler ici l'importance de ne pas limiter le propos à l'exposition d'un CV ni au récit détaillé d'un parcours et de souligner la place qu'il convient d'accorder à l'exposition ciblée d'une expérience particulière et/ou d'un projet sur lesquels pourra prendre appui la prestation orale.

b. L'exposé

Le plus souvent les candidats ont su respecter le format attendu. Dans ces cas, plusieurs qualités ont été appréciées et valorisées :

- bonne gestion du temps qui a fait de toute évidence l'objet d'un entraînement préalable ;
- clarté et bonne structuration de l'exposé qui rend le propos facile à suivre :
- posture favorisant la communication : les prestations les plus convaincantes sont celles de candidats qui regardent l'auditoire, s'aident de notes éventuelles sans les lire, celles-ci se limitant à un fil conducteur clair.

Certains candidats qui ont bien préparé leur intervention ont proposé une présentation écrite trop lue voire récitée, ce qui a pu nuire à la qualité de la communication et n'a pas toujours permis d'apprécier favorablement une capacité à communiquer à l'oral.

En général, les présentations avaient été bien préparées et la majorité des candidats ont su accompagner leur propos d'exemples de réalisations concrètes déjà expérimentées ou de projets envisagés.

Ils ont cherché à démontrer que les connaissances et compétences acquises leur permettront d'enseigner en DNL, en faisant valoir, par exemple, une bonne connaissance de l'aire linguistique concernée et leur intérêt pour la pratique des langues en général.

Il ne suffit pas, dans ce cas, de dire que l'on prévoit de participer à un échange existant ou que l'on envisage un partenariat avec une école européenne. Il est nécessaire de montrer sa capacité à le mettre en œuvre. Une connaissance des différents projets européens, et des dispositifs existants, est essentielle ici.

Il est aussi très important de s'interroger sur les différents modes de communication possibles de classe à classe. Les professeurs, s'ils ont réfléchi à la mise en œuvre de projets, n'ont pas toujours une idée précise de leur collaboration avec le professeur de langue, ni de la complémentarité de leurs rôles.

c. L'entretien

Ce temps d'échange est très important dans la mesure où il permet d'évaluer la capacité du candidat à réagir aux questions ou remarques inattendues des élèves, à faire réagir ceux-ci entre eux, à solliciter leurs réactions pendant les cours.

Il est évident que la réussite dans les échanges sera fonction du degré de maitrise de la langue par le candidat.

Cette partie de la prestation est exigeante et demande donc un entraînement en amont, ainsi qu'une certaine maîtrise du stress. Il faut ici savoir prendre son temps pour garder les idées claires, et rester conscients que le jury pose des questions non pas pour piéger le candidat mais plutôt pour l'aider à préciser son projet.

Dans tous les cas, il est attendu du candidat qu'il soit réactif, et aussi spontané que possible.

d. La maîtrise de la langue

Nous avons constaté que dès que les candidats cherchent leurs mots et hésitent trop, la qualité et l'efficacité de la communication diminuent considérablement. Les carences lexicales et/ou une syntaxe mal maîtrisée pénalisent les candidats, ainsi que certaines erreurs phonologiques qui font barrage à la compréhension (prosodie, déplacement d'accents, etc).

Le niveau B2 requis, correspondant à celui de « l'utilisateur indépendant », est le plus souvent atteint. Pour mémoire, le CECRL prévoit qu'un locuteur à ce niveau :

- "peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité.
- peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre.
- peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités."

e. La maîtrise des enjeux de l'enseignement de DNL

Cet aspect constitue encore pour un nombre important de candidats le point faible de leur prestation.

Il mérite donc qu'en amont de celle-ci, une réflexion plus poussée soit conduite, à l'échelle d'une équipe en établissement et plus largement en termes de construction d'une identité européenne, d'ouverture à l'altérité et à l'inter-culturalité.